

Dictée ÉTS 2017

Anne Gombert

Où l'on apprend ce qu'il advint d'Angélique

Combien de journées se sont-elles écoulées depuis que l'esclave noire se morfond dans sa geôle? Taraudée, Marie-Josèphe-Angélique, ressasse les aléas du 10 avril 1734. Elle se remémore précisément les rues de Montréal qu'elle a parcourues pour cueillir des dents-de-lion dénuées de leurs menus akènes à aigrette. Comme à l'accoutumée, elle a asticoté Marie-Manon, l'esclave amérindienne, et elle chaperonnait quelques fillettes quand les effroyables cris ont retenti.

Les flammes s'étaient emparées de la maison de sa maîtresse. Le tocsin ameuta les Montréalais qui allèrent grand-erre pour préserver âmes et biens. Trop peu luttèrent contre l'incandescent cataclysme, ils n'enrayèrent pas l'ignition soutenue par d'incessantes bourrasques. Le lendemain, dans l'ouche de l'Hôtel-Dieu où s'était réfugiée Angélique, deux huissiers flanqués de mousquetaires déférents appréhendèrent celle que la « commune renommée » vilipendait. Pas d'ergastule, ni de latomies pour l'ilote, mais les prisons royales.

Dans son cachot, Angélique, aucunement nyctalope, encore moins chiromancienne, s'étirole et ne peut subodorer que son calvaire s'éternisera. Accusée d'incendiat, elle clamera son innocence. Personne ne l'a vue provoquer le flamboiement annihilant, mais tous les témoins se fieront aux maints ouï-dire proférés par Marie-Manon. Après les interrogatoires sur la sellette, la sentence condamnatrice s'abattrà. Insoumise, Angélique essuiera torons épissés et brodequins, avant d'être publiquement pendue et brûlée.

Parvenues jusqu'à nous, les archives du procès dépeignent Montréal en Nouvelle-France, mais obombrent la culpabilité de la martyre. Quoi que nous croyions, une tout autre issue était-elle sensée? Pouvons-nous juger notre passé? Vieille dame de trois cent soixante-quinze ans autant que jouvencelle invétérée, Montréal recèle tragédies et apothéoses.

254 mots

Paragraphe supplémentaire

Moult observateurs argueront que le procès d'Angélique fut scellé par l'injustice, voire assujetti à des lois iniques. Interrogée par un juge assorti d'acolytes tels un greffier et un huissier audiencier, l'accusée, honnie par une vingtaine de témoins séparément entendus, dut subir l'opprobre général. Au dire d'un déposant oculaire juvénile, le châtiment légal fut entériné, encore que le recours du procureur fût déposé.

62 mots

- Notes pour le lecteur et les réviseurs

Références :

- Le Multidictionnaire de la langue française
- Banque de dépannage linguistique. Office québécois de la langue française
- Le grand dictionnaire terminologique. Office québécois de la langue française
- Le Petit Robert de la langue française
- Le Grand Robert de la langue française
- Le Portail lexical du Centre national de ressources textuelles et lexicales
- Dictionnaire de français Larousse

<u>Définitions</u>	
dent-de-lion	Nom féminin <u>Pluriel</u> : dents-de-lion Pissenlit.
akène	Nom masculin Botanique. Fruit monosperme (c.-à-d. à une seule graine), indéhiscant (c.-à-d. qui demeure clos), sec et dont le péricarpe (c.-à-d. la paroi) est distinct de la graine. <u>On écrit aussi</u> : achaine, achène.
aigrette	Nom féminin Botanique. Faisceau de poils ou de soies dont sont munis certains akènes ou graines, permettant leur transport par le vent.

allèrent grand-erre	<p>Locution</p> <p>Aller à bonne allure.</p> <p><u>On écrit aussi</u> : aller grand'erre</p>
ouche	<p>Nom féminin</p> <p>Terrain, généralement clos, cultivé en potager ou planté d'arbres fruitiers.</p> <p><u>On écrit aussi</u> : housche</p>
ergastule	<p>Nom masculin</p> <p>Prison souterraine, cachot où les Romains enfermaient les esclaves condamnés à des travaux pénibles.</p>
latomies	<p>Nom féminin <u>pluriel</u></p> <p>Antiquité grecque et romaine. Carrières servant de prison.</p>
ilote	<p>Nom masculin ou féminin</p> <p>Esclave public à Sparte.</p> <p>Littéraire. Personne réduite au dernier degré d'ignorance ou de soumission.</p> <p><u>On écrit aussi</u> : hilote</p>
nyctalope	<p>Nom masculin ou féminin, adjectif</p> <p>Personne susceptible de distinguer les objets sous une faible lumière ou pendant la nuit.</p>
incendiat	<p>Nom masculin</p> <p>Droit. Crime de l'incendiaire, c'est-à-dire de celui qui, par malveillance, met le feu à une propriété.</p>

toron	Nom masculin Réunion de fils de caret (gros fils de chanvre, qui servaient à fabriquer les cordages pour la marine) tordus ensemble.
épisser	Assembler (deux cordages) en entrelaçant les torons.
brodequins	Nom masculin Au pluriel. Pièces de bois qui servaient à serrer les jambes d'un condamné soumis à la question.
obombrer	Couvrir d'ombre. Figuratif. Obscurcir.

<u>Notes grammaticales et orthographiques</u>	
s'écouler	Verbe transitif, pronominal À la forme pronominale, le participe passé de ce verbe s'accorde toujours en genre et en nombre avec son sujet.
esclave	Nom masculin <u>ou féminin</u> , adjectif
leurs akènes à aigrette	Chaque dent-de-lion (pissenlit) a plusieurs akènes. Chaque akène a une aigrette.
quelques	quelques fillettes (au sens de : plusieurs fillettes) <u>ou</u> quelque fillette (au sens de : une certaine fillette)

emparer (s')	Verbe pronominal Le participe passé de ce verbe, qui n'existe qu'à la forme pronominale, s'accorde toujours en genre et en nombre avec son sujet.
aux maints	Article et adjectif au masculin pluriel
ouï-dire	Nom masculin invariable
Quoi que	<i>Quoi que</i> s'écrit en deux mots lorsqu'il signifie « quelle que soit la chose que, la chose qui » ou « une chose quelconque ». En revanche, <i>quoique</i> en un mot est une conjonction qui signifie « bien que, encore que ».
Quoi que nous croyions	La locution conjonctive <i>quoi que</i> exige le subjonctif.
sensée	Qui est plein de bon sens, raisonnable. Homonyme : <i>censé</i> (supposé, présumé).
une tout autre issue	Lorsque <i>tout</i> signifie « tout à fait », il est adverbe et donc invariable. (Lorsque <i>tout</i> signifie « n'importe quel » et se rapporte à un nom ou à un pronom, il est adjectif et donc variable en genre.)
trois cent soixante-quinze	Ou, selon la nouvelle orthographe : trois-cent-soixante-quinze
argueront que le procès d'Angélique fut scellé	Le verbe <i>arguer</i> , suivi de la conjonction <i>que</i> , se construit avec l'indicatif ou le conditionnel.

tels	<p><i>Tel</i>, adjectif qualificatif, peut aussi introduire une comparaison. Il équivaut alors à <i>comme</i> ou à <i>par exemple</i>. Dans ce cas, <i>tel</i> s'accorde habituellement avec le nom qui suit, c'est-à-dire avec celui qui sert de point de comparaison.</p>
dut	Verbe <i>devoir</i> au passé simple
opprobre	<p>Nom <u>masculin</u></p> <p>Déshonneur, honte.</p>
Encore que le recours du procureur fût	<p>Locution conjonctive</p> <p>Quoique, bien que.</p> <p>Après cette locution conjonctive, le verbe se met au subjonctif.</p>
au dire	<p>Locution <u>toujours au singulier</u>.</p> <p>D'après, selon.</p>
léthal	<p>Le grand dictionnaire terminologique : L'orthographe <i>léthal</i> est critiquée. L'orthographe <i>léthal</i> est étymologiquement incorrecte, bien qu'usuelle.</p> <p>CNRTL : Graphie fautive <i>léthal</i> par rapprochement avec <i>Léthé</i> et ses dérivés.</p>
fut entériné	Verbe <i>être</i> au passé simple